

**RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES**

États financiers

31 décembre 2010

**RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES**

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3
ÉTATS FINANCIERS	
État de l'Actif net disponible pour le service des prestations	4
État de l'Évolution de l'Actif net disponible pour le service des prestations	5
État des obligations relatives aux prestations	6
Notes complémentaires	7 - 17

Amstutz Mackenzie & associé

comptables agréés / Chartered Accountants

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du Comité de Retraite du
RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DE
GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES, qui comprennent l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes et d'autres informations explicatives.


Responsabilité de la direction pour les états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs - Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion - À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations et des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2010, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Amstutz Mackenzie & associé


Par R. Amstutz CA auditeur
Le 28 février 2011
Montréal, Québec

RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
 DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
 ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR
 LE SERVICE DES PRESTATIONS
 au 31 décembre 2010

	<u>2 0 1 0</u>	<u>2 0 0 9</u>
ACTIF		
PLACEMENTS (note 4)		
Obligations à long terme (Fiera)	893 027 \$	392 058 \$
Obligations canadiennes Addenda	1 423 603	924 021
Actions canadiennes Jarislowsky Fraser	894 314	342 946
Fonds BlackRock actif d'actions canadiennes	936 295	341 302
Actions mondiales McLean Budden	860 692	338 146
Actions mondiales Hexavest	<u>843 859</u>	<u>328 638</u>
	5 851 790	2 667 111
CRÉANCES		
Cotisations à recevoir des participants	282 784	235 005
ENCAISSE	<u>9 973</u>	<u>4 376</u>
	<u>6 144 547 \$</u>	<u>2 906 492 \$</u>
PASSIF		
CHARGES À PAYER (note 5)	<u>54 880 \$</u>	<u>305 \$</u>
	<u>54 880</u>	<u>305</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	<u>6 089 667</u>	<u>2 906 187</u>
	<u>6 144 547 \$</u>	<u>2 906 492 \$</u>

Pour le Comité de retraite

....., administratrice

....., administratrice

RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
exercice terminé le 31 décembre 2010

	<u>2 0 1 0</u> (12 mois)	<u>2 0 0 9</u> (15 mois)
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des participants		
Patronales	1 562 416 \$	1 507 858 \$
Salariales		
Régulières	1 134 434	1 086 369
Volontaires	305 015	124 188
Autres	<u> -</u>	<u> 1 139</u>
	3 001 865	2 719 554
 Revenus de placements	 <u>373 784</u>	 <u>237 070</u>
	<u>3 375 649</u>	<u>2 956 624</u>
 DIMINUTION DE L'ACTIF		
Frais d'administration		
Administration	91 571	-
Frais bancaires	194	147
Frais de gestion - placements	<u>4 016</u>	<u>1 908</u>
	95 781	2 055
 Remboursements	 66 237	 48 382
Transferts à d'autres régimes	<u>30 151</u>	<u> -</u>
	<u>192 169</u>	<u>50 437</u>
 AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	 3 183 480	 2,906 187
 ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, au début de l'exercice	 <u>2 906 187</u>	 <u> -</u>
 ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, à la fin de l'exercice	 <u>6 089 667 \$</u>	 <u>2 906 187 \$</u>

RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
 DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
 ÉTAT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS
 exercice terminé le 31 décembre 2010
 (en milliers de dollars)

	<u>2 0 1 0</u> (12 mois)	<u>2 0 0 9</u> (15 mois)
Valeur actuarielle des prestations constituées (note 7)		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice provenant de:		
Changements apportés au régime	-	-
Modifications des hypothèses actuarielles	-	0,072
Intérêts cumulés sur les prestations	0,200	0,089
Prestations constituées	2,906	2,718
Prestations versées	(0,096)	(0,048)
Gains et pertes	<u>(0,336)</u>	<u>(0,507)</u>
Augmentation nette de la valeur actuarielle des prestations constituées	2,674	2,324
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice incluant la provision pour indexations futures	<u>2,324</u>	<u>-</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice incluant la provision pour indexations futures	<u>4,998</u> \$	<u>2,324</u> \$

RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2010

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Le Régime est entré en vigueur le 1er octobre 2008 et est un Régime interentreprises à prestations déterminées. Le Régime est institué par un regroupement de groupes communautaires et de femmes coordonné à l'origine par Relais-Femmes et le Centre de Formation Populaire.

Le Régime est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec et est régi par les dispositions particulières de cette Loi et de la réglementation applicables aux Régimes de retraite par financement salarial. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et il est exempté d'impôt.

Il vise à permettre la participation à un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les personnes salariées des groupes communautaires et de femmes, y inclus le secteur de l'économie sociale et des organismes sans but lucratif. La participation au Régime est facultative pour un employeur. Toutefois la participation des personnes salariées de cet employeur couvert par le Régime est obligatoire.

Cotisation patronale

La cotisation patronale est égale au pourcentage déterminé par l'employeur.

Cotisation salariale

La cotisation salariale de chacun des participants actifs est égale au pourcentage déterminé par l'employeur.

Un employé doit adhérer au Régime dès qu'il satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes:

- a) un employé régulier doit adhérer trois mois après son embauche;
- b) un employé participant déjà au Régime doit adhérer dès son embauche;
- c) un employé doit adhérer après deux ans de service continu au sein d'un employeur participant au Régime.
- d) un employé peut adhérer s'il a reçu une rémunération égale à 35% du MGA ou s'il a complété 700 heures de service, tel que prescrit par la Loi.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le Comité de retraite relativement à ses services courants, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu. Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2010

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'employeur après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge maximal prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu et dans le Règlement pour le début du versement de sa rente.

Prestation de retraite

Le régime est un régime de type de salaire carrière. La rente annuelle est égale à 10% de la cotisation patronale et, le cas échéant, salariale, versée pendant la période de participation. Cette rente annuelle est égale au moindre:

a) du plafond des prestations déterminées au sens du Règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu multiplié par le nombre d'années de participation, et

b) du produit de 2% de la rétribution moyenne indexée annualisée au sens du Règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu par le nombre d'années de participation.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Si le participant a un conjoint le jour où débute le service de la rente et que celui-ci ne renonce pas à une rente de conjoint survivant, la rente de retraite réduite actuariellement est payable durant la vie du participant et il est prévu qu'à son décès, son conjoint reçoive 60% de la rente qui était payable au participant.

Lorsqu'un participant meurt avant d'avoir pris sa retraite, la valeur des droits est versée à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droits, en tenant compte du taux de solvabilité du régime de retraite à la fin du trimestre précédent.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Réserve pour indexation

Conformément à la législation, une réserve pour indexation est constituée et est égale à l'écart entre le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation des rentes et crédits de rente jusqu'à concurrence de 4% par année et le passif actuariel non indexé. Cette réserve doit servir à créditer ou verser l'indexation pour la participation effectuée depuis le démarrage du Régime jusqu'à la date de la dernière évaluation actuarielle et ce, avant toute autre amélioration au Régime.

RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime, considéré comme une entité distincte et indépendante.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements

Le Régime applique le chapitre 3862 intitulé "Instruments financiers - informations à fournir". Cette norme exige de présenter dans les états financiers la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont évalués à leur juste valeur de la façon suivante:

La juste valeur des unités de fonds communs d'obligations et d'actions est déterminée à partir de la valeur de l'actif net soumis par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds.

Reconnaissance des revenus

Les revenus d'intérêts et de dividendes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains ou les pertes sur cession de placements sont calculés selon la méthode du coût d'acquisition moyen. La modification de la juste valeur est attribuable aux revenus de placements nets au cours de l'exercice.

**RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2010**

3. DÉPENSES D'OPÉRATION	<u>2 0 1 0</u>	<u>2 0 0 9</u>
Une partie des dépenses d'opération ont été prises en charge par Relais-Femmes à même le produit de subventions versées par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS). Les dépenses ainsi prises en charge pour l'exercice sont les suivantes:		
Salaires et charges sociales	125 239 \$	66 157 \$
Honoraires		
Actuariat	31 412	4 790
Administration	44 567	40 297
Autres	21 337	50 509
Assurances	6 700	6 440
Dépenses de bureau, déplacements et représentation	71 051	47 600
Frais d'enregistrement	<u>13 596</u>	<u>8 772</u>
	<u>313 902 \$</u>	<u>224 565 \$</u>

Il est toutefois à noter que Relais-Femmes ne pourra pas prendre en charge l'ensemble des dépenses d'opération pour 2011.

4. PLACEMENTS

Les objectifs de placements visent à optimiser les rendements du Régime tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les membres participants. La gestion du portefeuille du Régime est confiée à des gestionnaires qui ont la responsabilité de gérer les placements dans le cadre de mandats spécialisés en respectant la politique de placement adoptée par le Comité de retraite. Cette politique de placement est révisée minimalement aux cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de la Caisse. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour assurer le versement des rentes de retraite promises et permettre de constituer la réserve pour indexation afin de pouvoir verser l'indexation des rentes et crédits de rente. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

Gestion des risques

Crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une portion significative du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables, reliées aux conditions économiques ou politiques.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque de crédit représente 721 698\$ et est composé d'actions corporatives à l'intérieur de fonds obligataires.

Devises

Le Régime effectue des placements en devises par l'entremise de fonds communs de placement et une proportion de ces fonds est investie en monnaie étrangère. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2010

4. PLACEMENTS (suite)

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme.

Au 31 décembre 2010, tout mouvement des taux d'intérêt de 1% aurait un effet inverse de 7,56% sur la valeur du portefeuille obligataire, soit environ 175 059\$.

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 4,19% au 31 décembre 2010.

Diversification

La diversification entre les catégories d'actifs est obtenue à l'aide de dispositions relatives aux choix des classes d'actifs et des fonds choisis et aux dispositions prévues dans les politiques de placements sous-jacents à ces fonds. En général, les dispositions prévoient que:

- les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur;
- les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- les sources de valeurs ajoutée sont diversifiées;
- les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risque de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinent, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

Frais de gestion

Les frais de gestion déduits des fonds de placements pour l'exercice terminé le 31 décembre s'élèvent à 4 016\$ (2009 - 1 908\$).

Fonds d'obligations

- i) Fonds d'obligations canadiennes (39,6% de l'actif net).

**RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2010**

4. PLACEMENTS (suite)

Ventilation des obligations par type d'émetteur:

	2 0 1 0			2 0 0 9		
	DEX 37,5% L.T.+ 62,5% Univers	% de la catégorie	Juste valeur	% de la catégorie	Juste valeur	
Encaisse	<u>0,0</u>	<u>2,5</u>	<u>58 581</u> \$	<u>1,0</u>	<u>16 649</u> \$	
Obligations canadiennes						
Obligations fédérales	41,0	29,5	684 110	30,0	393 335	
Obligations provinciales	33,0	36,6	848 497	39,0	512 916	
Obligations municipales	1,0	0,2	3 744	0,0	2 495	
Obligations corporatives	<u>25,0</u>	<u>31,0</u>	<u>717 951</u>	<u>28,0</u>	<u>372 573</u>	
Sous-total - Obligations canadiennes	<u>100,0</u>	<u>97,3</u>	<u>2 254 302</u>	<u>97,0</u>	<u>1 281 319</u>	
Obligations étrangères						
Obligations américaines	<u>0,0</u>	<u>0,2</u>	<u>3 747</u>	<u>1,0</u>	<u>18 111</u>	
Sous-total - Obligations étrangères	<u>0,0</u>	<u>0,2</u>	<u>3 747</u>	<u>1,0</u>	<u>18 111</u>	
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>2 316 630</u> \$	<u>100,0</u>	<u>1 316 079</u> \$	

Ventilation des obligations par échéance:

	2 0 1 0			2 0 0 9		
	DEX 37,5% L.T.+ 62,5% Univers	% de la catégorie	Juste valeur	% de la catégorie	Juste valeur	
Moins de 10 ans	46,0	59,0	1 362 004 \$	55,0	722 819 \$	
Plus de 10 ans	<u>54,0</u>	<u>41,0</u>	<u>954 626</u>	<u>45,0</u>	<u>593 260</u>	
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>2 316 630</u> \$	<u>100,0</u>	<u>1 316 079</u> \$	

**RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2010**

4. PLACEMENTS (suite)

Ventilation des obligations corporatives par cote de crédit:

	<u>2 0 1 0</u>		<u>Juste valeur</u>
	DEX 37,5% L.T. + 62,5% Univers	% de la catégorie	
AAA	4,0	4,0	33 076 \$
AA	23,0	25,0	184 827
A	48,0	56,0	412 661
BBB	<u>25,0</u>	<u>15,0</u>	<u>109 857</u>
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>740 421 \$</u>

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes et mondiales (60,4% de l'actif net).

Ventilation des fonds selon le type de mandats:

	<u>2 0 1 0</u>		<u>2 0 0 9</u>	
	% de la catégorie	<u>Juste valeur</u>	% de la catégorie	<u>Juste valeur</u>
Fonds d'actions canadiennes	31,0	1 830 608 \$	26,0	684 002 \$
Fonds d'actions mondiales	<u>29,0</u>	<u>1 704 552</u>	<u>25,0</u>	<u>666 548</u>
Total - Fonds d'actions	<u>60,0</u>	<u>3 535 160 \$</u>	<u>51,0</u>	<u>1 350 550 \$</u>

Sans la prise en compte du fait que le Régime effectue une gestion active, tout mouvement de l'indice boursier canadien S&P/TSX et de l'indice boursier MSCI Monde de 1% aurait respectivement un effet de 16 403\$ et de 14 835\$ sur l'augmentation (diminution) totale de l'actif net disponible pour le service des prestations.

**RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2010**

4. PLACEMENTS (suite)

i) Fonds d'actions canadiennes (31,3% de l'actif net).

Ventilation des actions canadiennes par secteur:

	2 0 1 0			2 0 0 9		
	S&P/ TSX	% de la catégorie	Juste valeur	% de la catégorie	Juste valeur	
Encaisse	0,0	2,0	26 825 \$	1,0	7 258 \$	
Services financiers	28,0	28,0	506 437	29,0	197 026	
Énergie	24,0	23,0	412 424	26,0	181 227	
Services publics	2,0	4,0	76 085	2,0	11 150	
Produits industriels	7,0	8,0	143 175	7,0	50 540	
Matières premières	27,0	17,0	311 799	15,0	100 007	
Technologies de l'information	3,0	3,0	60 304	3,0	22 553	
Consommation discrétionnaire	4,0	12,0	222 775	8,0	52 037	
Consommation-produits de base	2,0	1,0	24 718	5,0	35 777	
Services de télécom- munications	3,0	2,0	38 388	3,0	23 148	
Santé	0,0	0,0	7 678	0,0	3 279	
Total	100,0	100,0	1 830 608 \$	100,0	684 002 \$	

ii) Fonds d'actions mondiales (29,1% de l'actif net).

Ventilation des actions mondiales par secteur:

	2 0 1 0			2 0 0 9		
	MSCI Monde	% de la catégorie	Juste valeur	% de la catégorie	Juste valeur	
Encaisse	0,0	3,4	58 056 \$	3,0	17 168 \$	
Services financiers	20,1	19,3	329 216	21,0	141 257	
Énergie	11,0	10,3	175 771	8,0	54 232	
Services publics	4,0	3,4	57 719	5,0	35 818	
Produits industriels	11,3	9,0	152 600	10,0	64 723	
Matières premières	8,3	5,5	93 529	4,0	27 920	
Technologies de l'information	11,7	11,6	198 452	11,0	73 362	
Consommation discrétionnaire	10,3	6,3	108 079	9,0	62 827	
Consommation-produits de base	9,8	12,0	204 176	12,0	76 820	
Services de télécom- munications	4,2	6,0	101 463	6,0	37 635	
Santé	9,3	13,2	225 491	11,0	74 786	
Total	100,0	100,0	1 704 552 \$	100,0	666 548 \$	

**RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2010**

4. PLACEMENTS (suite)

Ventilation des actions mondiales par région/pays:

	2 0 1 0			2 0 0 9	
	MSCI Monde	% de la catégorie	Juste valeur	% de la catégorie	Juste valeur
Encaisse	0,0	3,4	58 056 \$	3,0	17 168 \$
Canada	5,0	2,3	39 582	0,0	-
États-Unis	49,0	51,0	868 401	49,0	327 916
Europe (ex Royaume-Uni)	20,0	17,8	302 690	21,0	139 476
Royaume-Uni	10,0	10,0	168 460	10,0	67 048
Japon	10,0	10,0	169 550	11,0	74 222
Bassin du Pacifique (ex Japon)	6,0	4,0	66 311	3,0	18 469
Pays émergents	0,0	1,0	23 067	0,0	-
Autres	0,0	0,5	8 435	3,0	22 249
Total	100,0	100,0	1 704 552 \$	100,0	666 548 \$

Ventilation des actions mondiales par devises:

	2 0 1 0		
	MSCI Monde	% de la catégorie	Juste valeur
Dollar canadien	5,3	4,6	78 327 \$
Dollar américain	49,1	53,4	910 152
Euro	13,3	8,9	151 855
Livre sterling	9,7	11,6	197 238
Yen	10,1	6,9	117 316
Autres	12,5	14,6	249 664
Total	100,0	100,0	1 704 552 \$

Tout mouvement de 1% du dollar canadien aurait les effets suivants sur les placements libellés en devises étrangères et sur l'augmentation totale de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2010.

	2 0 1 0
Devises	
Dollar américain	9 102 \$
Euro	1 519 \$
Livre sterling	1 972 \$
Yen	1 173 \$
Autres	2 497 \$

**RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2010**

4. PLACEMENTS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan:

	Niveau		
	1	2	3
Actif			
Fonds d'obligations	-	2 316 630	-
Fonds d'actions	-	3 535 160	-
Encaisse des fiduciaires	9 973	-	-

5. CHARGES À PAYER

	<u>2 0 1 0</u>	<u>2 0 0 9</u>
Dû à Relais-Femmes	51 411 \$	-
Charges sociales à payer	2 123	305
Autres	<u>1 346</u>	<u>-</u>
	<u>54 880 \$</u>	<u>305 \$</u>

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

La juste valeur de l'encaisse et des charges à payer se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les justes valeurs sont fondées sur des estimations, donc il ne faut pas les interpréter comme réalisables même si les instruments étaient réglés immédiatement.

7. LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La valeur actuarielle des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées de toutes les prestations futures dues aux années de service antérieurs à la date de l'évaluation et à partir des hypothèses les plus probables de l'administrateur. Les écarts entre les résultats obtenus selon la méthode précitée et ceux obtenus selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (méthode requise en vertu du chapitre 4100 des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés) sont non significatifs. Le cabinet d'actuaire Actuaire-Conseils Bergeron et Associés inc. a établi la valeur actuarielle au 31 décembre 2010.

RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL
DE GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2010

7. LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS (suite)

La valeur actuarielle des prestations constituées est composée comme suit:

	<u>2 0 1 0</u> (en milliers de dollars)	<u>2 0 0 9</u> (en milliers de dollars)
Valeur actuarielle des prestations constituées (sans indexation future)	3,569 \$	1,631 \$
Plus la provision pour indexations futures de	<u>1,429</u>	<u>0,693</u>
	<u><u>4,998</u></u> \$	<u><u>2,324</u></u> \$

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes:

	<u>2 0 1 0</u>	<u>2 0 0 9</u>
Rendement de l'actif net de frais de gestion	5,75%	5,75%
Indexation des crédits de rente - inflation	2,50%	2,50%
Augmentation des salaires	2,50%	2,50%

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est la valeur marchande de l'actif au 31 décembre.

Le bilan de capitalisation est comme suit:

	<u>2 0 1 0</u> (en milliers de dollars)	<u>2 0 0 9</u> (en milliers de dollars)
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	6,090 \$	2,906 \$
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice incluant la provision pour indexations futures	<u>4,998</u>	<u>2,324</u>
Surplus résiduel	<u><u>1,092</u></u> \$	<u><u>0,582</u></u> \$
Surplus résiduel après transfert à la provision pour événements futurs	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$